

Inclusion

AUTOMNE 2018
TRIMESTRIEL

magazine

Actualités | p7

InCA : deux administrateurs avec un handicap au CA d'Inclusion

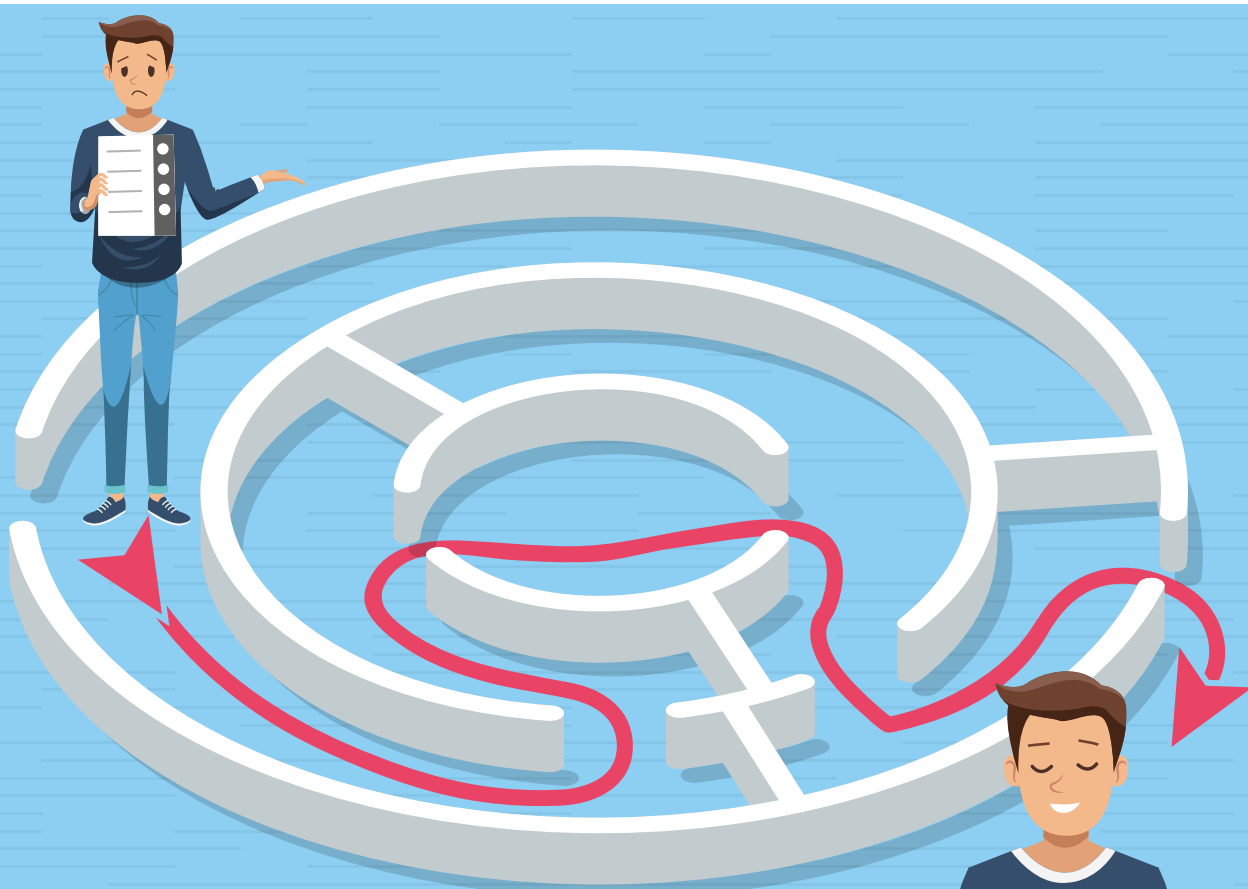
« J'ose prendre le train ! », un guide pour favoriser l'autonomie

Dossier « J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? » | p18

Mon livret en FALC : tout pour me préparer aux élections !

Les aides pour aller voter

« J'ai voté... voici comment ça s'est passé »



« J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? »

pour des élections #communales2018
accessibles aux personnes avec un handicap intellectuel !

Dans l'écoute, le dialogue
et la reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION.



INCLUSION asbl est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes avec un handicap intellectuel, l'AFrAHM et l'APeM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir : l'Inclusion de la personne avec un handicap intellectuel dans toutes les sphères de la société. **INCLUSION asbl** est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics. L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes avec un handicap intellectuel, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



Inclusion asbl

Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek

Tél. : 02/247.28.21

www.inclusion-asbl.be

Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Mélanie Papia | Directrice

Coordination : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 02/247.28.22

Graphisme et mise en page : Fanny Vanderlinden | Inform'Action asbl | www.informaction.be

Avec le soutien de





06

Les actualités d'Inclusion

- 6 > Deux administrateurs avec un handicap intellectuel au CA d'Inclusion
- 8 > 4 nouvelles formations pour les proches et les professionnels
- 10 > Un nouveau soutien pour les formations
- 10 > Inclusion et le RGPD
- 11 > « J'ose prendre le train ! », un guide pour favoriser l'autonomie



13 Dossier

« J'ai le droit de voter... mais comment je fais ? »

- 14 > Les objectifs de la campagne
- 16 > Mon livret en falc : tout pour me préparer aux élections !
- 19 > Vote communal : des outils d'animation pour une préparation optimale
- 23 > « J'ai voté... voici comment ça s'est passé »
- 27 > Qui vote ? Que dit la loi ?



29

Info sociales



31

Vous et vos droits

- 31 > SAM, le réseau des aidants
- 32 > La réforme du droit successoral : quel impact pour les familles de personnes fragilisées ?



34

Contacts



Le dimanche 14 octobre, ce sont les élections.

C'est important de voter.

Mais ce n'est pas toujours facile de voter.

Pour vous aider à voter, Inclusion a écrit un livret facile-à-lire et à comprendre.

Ce livret vous explique pourquoi c'est important de voter.

Ce livret vous explique aussi comment faire pour voter.

Inclusion a aussi écrit un livret pour les candidats aux élections.

Ce livret donne des idées aux candidats pour inclure les personnes avec un handicap intellectuel.

Il ne faut pas avoir peur d'aller voter.

Vous pouvez être accompagné.

Vos proches peuvent vous aider à comprendre les idées des candidats.

Voter, c'est choisir un candidat qui a des idées que vous trouvez bonnes.

Voter, c'est aussi participer à la vie de la société.

Bon vote !

On se retrouve après les élections pour partager nos expériences ?



J'ai le droit de voter ... mais comment je fais ?

Le dimanche 14 octobre prochain, nous irons voter. « *Pas de quoi dissenter* », direz-vous ? Pourtant, s'il s'agit d'un geste en apparence simple, voter est un exercice plus difficile qu'il n'y paraît. A fortiori pour les personnes avec un handicap intellectuel. Car oui, les personnes avec un handicap ont, elles aussi, le droit de voter¹.

Mais pour jouir pleinement de ce droit, il faut d'abord mettre en place les conditions nécessaires à son exercice. Trop d'obstacles empêchent encore les personnes avec un handicap intellectuel de prendre part au processus électoral : bureaux parfois peu accessibles, programmes électoraux longs et compliqués, procédures complexes, etc. En témoigne l'expérience de Julien : « *la première fois que j'ai voté, je n'ai pas su me faire ma propre opinion. Il n'est pas simple de s'y retrouver dans les programmes électoraux. J'ai des amis qui ne savent ni lire ni écrire, et qui, lorsqu'ils arrivent dans l'isoloir, sont perdus* ».

Au-delà de ces obstacles visibles, il y a aussi toutes les barrières plus symboliques : la crainte de participer parce qu'on ne l'a jamais fait, le sentiment de ne pas être légitime pour exprimer sa voix, la peur du regard des autres...

C'est pour promouvoir cette participation citoyenne qu'Inclusion a développé deux outils dans le cadre de sa campagne « *j'ai le droit de voter ... mais comment je fais ?* » : un livret en facile à lire et à comprendre à destination des personnes avec handicap intellectuel et leurs familles ainsi qu'un mémorandum à destination des futurs élus². Le livret répond à deux questions essentielles : « pourquoi ? » et « comment ? » voter. Le mémorandum, quant à lui, a pour objectif de partager avec les futurs élus de bonnes pratiques à mettre en place dans leurs communes.

Le 14 octobre prochain, il est donc important de se mobiliser. L'enjeu ne sera pas seulement de choisir un candidat qui défendra au mieux vos idées mais aussi d'accomplir, parfois pour la première fois, un acte des plus symboliques qui fait de chacun de nous des citoyens.

Bon vote ! On se retrouve après les élections pour partager nos expériences ?

> THOMAS DABEUX – Secrétaire politique d'Inclusion

1 : À l'exception des personnes encore sous minorité prolongée jusqu'au 1er septembre 2019.

2 : Ces deux supports sont téléchargeables sur notre site internet.